



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 42426

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mixité à l'école. Il souhaiterait savoir s'il entend fournir aux enseignants, dans l'exercice quotidien de leur métier, les outils pédagogiques nécessaires à une meilleure approche de la psychologie des adolescents et de la diversité, selon les sexes, des rapports à la culture et au savoir.

Texte de la réponse

De nombreux outils ont été produits et diffusés, soit par la mission nationale pour l'égalité-parité du ministère, soit par les académies. Un recueil rassemblant l'ensemble de ces productions a été élaboré à l'occasion du colloque « De la mixité... à l'égalité » le 27 mai 2004, organisé par la DESCO et mis en ligne sur le site du ministère. Les documents produits et/ou diffusés par le ministère sont mis à la disposition des chargés de mission académiques pour l'égalité entre les filles et les garçons des rectorats, ainsi que des IUFM et des CRDP, dont certains organisent des réunions publiques pour leur valorisation. Dans l'ensemble, toutes les initiatives pour « outiller » les enseignants sont extrêmement variées : colloques et actes, sites internet, brochures, livres et expositions, cassettes vidéo et livrets, CD-rom. Le site du ministère met à la disposition de tous l'information sur ces ressources documentaires et permet, également, un lien avec les sites des académies traitant de ce thème ; y sont présentées entre autres des fiches concrètes pour l'action dans la classe ou l'établissement. Les chargés de mission académiques pour l'égalité entre les filles et les garçons sont chargés de la diffusion et de la promotion de ces outils, de l'organisation de session de formation à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42426

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4858

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 96